

Vieillissement et solidarités dans le nord Médoc

**Enseignements
et recommandations
2025**





Entre pinède et plage de sable fin, le Médoc se dessine un espace à soi au nord-ouest de la Gironde. Eloigné de la métropole de Bordeaux, traversé par une route départementale principale et par quelques cars de la Région Nouvelle-Aquitaine, le Médoc demeure un territoire rural enclavé.

La géographie du Médoc fait de cette presqu'île un territoire vaste, entouré par l'océan Atlantique et l'estuaire de la Garonne.

Habiter dans le Médoc requiert de pouvoir se déplacer et d'accéder à l'information : le quotidien de celles et ceux qui y habitent exige une part d'autonomie dans les déplacements de chaque jour, dans l'accès aux services publics, à la culture, au sport et à la vie associative.

Cette étude a été réalisée par deux expertises territoriales : la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Gironde, et le service autonomie du Pôle territorial de solidarité du Médoc. La Commission des financeurs dispose d'une mission de diagnostic, pour définir des orientations de financement au regard des besoins des personnes âgées ; le service autonomie du Médoc est quant à lui l'acteur opérationnel du Département sur le Médoc en terme d'animation territoriale de la politique publique à destination des personnes âgées en perte d'autonomie et de leurs aidants.

L'objectif est de mettre en lumière l'offre territoriale de prévention de la perte d'autonomie des aînés, et les autres champs à investir et à développer. L'étude se base sur de nombreux échanges avec celles et ceux qui font vivre le nord du Médoc, que ce soient des municipalités, des commerçants, des administrés, et des acteurs impliqués dans le champ médico-social (7 entretiens réalisés*).

L'étude n'est pas exhaustive, elle est une photographie d'un instant de l'année 2024.

**Entretiens réalisés auprès des structures suivantes : AAPAM, Asept, Clinique mutualiste du Médoc, Département de la Gironde, Destination multimédia, Dom'Eval 33, Parc naturel régional Médoc*

Des enjeux forts du territoire tels que le vieillissement et la santé, la précarité, la mobilité, l'importance du travail à l'échelon de la commune, aux recommandations d'actions pour prévenir la perte d'autonomie des aînés



46 %

est la part que représentent les personnes de 60 ans ou plus dans la population du Nord Médoc en 2020 (Insee)

[en savoir plus : voir chapitres 1 et 2 de l'étude](#)

Les enseignements

Une population majoritairement âgée et vieillissante

Le vieillissement de la population est dû au vieillissement naturel et au solde migratoire. Les nouveaux arrivants sur le territoire, âgés, sont motivés généralement par leurs expériences positives de vacanciers : ce sont des jeunes seniors, des seniors actifs, et des seniors de nationalités étrangères. Ils s'installent de manière privilégiée sur la façade atlantique et la pointe du Médoc (Soulac sur Mer, Le-Verdon sur Mer, Grayan et l'Hôpital).

Des personnes âgées renoncent aux soins face à la distance, aux délais d'attente, et au coût financier jugé important.

en savoir plus :
voir chapitre 3 de l'étude

3,48
est le score moyen de la fragilité socio économique des personnes âgées habitant le Nord-Médoc en 2023.

Au-delà d'un score 3, les personnes sont dites en situation de fragilité.

(Observatoire des fragilités)

en savoir plus :
voir chapitre 4 de l'étude

Le nord Médoc est dépendant de l'offre d'équipements et de services du pôle structurant de Lesparre-Médoc et de la métropole de Bordeaux malgré l'éloignement géographique significatif.

(Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public de la Gironde)

en savoir plus :
voir chapitre 5 de l'étude

Des inégalités d'accès à la santé et à la prévention

L'accès à la santé est conditionné par la capacité à se déplacer loin de son domicile pour bénéficier de soins (Lesparre Médoc, métropole de Bordeaux). Il est également conditionné par les ressources économiques.

La prévention en santé y est d'autant plus importante que le nombre de professionnels de santé ne suit pas l'évolution de la population.

En 2023, La Conférence des financeurs a soutenu les projets de prévention de l'AAPAM, Asept, Destination Multimédia et des CCAS du territoire, des acteurs incontournables sur la prévention dans le nord Médoc.

Le Parc naturel régional Médoc, le Contrat local de santé et le Département animent le territoire sur la prévention santé des aînés.

Une précarisation des existences

Deux mondes économiques se côtoient sur le nord Médoc, de la côte atlantique à l'estuaire.

La fragilisation des systèmes économiques national et local après l'épidémie de covid-19 de 2021 à 2023 a participé à la précarisation des personnes âgées déjà en situation de précarité, et à l'apparition de nouvelles personnes précaires.

La précarisation des existences est un facteur majeur dans le développement des vulnérabilités individuelles, notamment en santé. Les données de l'Interrégime sur la fragilité des personnes révèlent les inégalités de territoire du Médoc et reconfirme l'existence d'un « croissant de pauvreté » (vulnérabilité économique et sociale).

Des difficultés persistantes de mobilité

Vieillir dans le Médoc c'est perdre en mobilité sur un territoire où les mobilités sont déjà problématiques.

Depuis longtemps maintenant les habitantes et les habitants de la pointe nord du Médoc font face à des difficultés pour se déplacer sur leur territoire et vers la métropole de Bordeaux. Chez les personnes avançant en âge et chez les personnes âgées dépendantes, la diminution de la mobilité s'ajoute à une offre restreinte de transports (car, train, bac maritime) et d'infrastructures de transport : le Médoc est traversé par une seule route départementale favorisant les déplacements nord-sud et une ligne de train en circulation nord-sud, ne couvrant pas les déplacements transversaux. Ces conditions favorisent l'éloignement des personnes des cercles de sociabilité et des soins de santé.

Les personnes âgées peuvent s'appuyer sur l'ensemble des solidarités locales qui s'organisent autour d'elles : transport communal, services de proximité, services à domicile, entraide informelle ...

Il est important que les nouvelles actions de prévention mises en place soient pensées dans la proximité avec les administrés pour réduire les inégalités de santé et d'accès aux soins.

Le nécessaire travail partenarial local

Les municipalités jouent un rôle essentiel dans le déploiement des projets de prévention. Elles sont motrices dans la communication des actions de prévention portées par les associations auprès des habitantes et des habitants. Elles facilitent la mise en place des actions via la mise à disposition de salles et d'équipements.

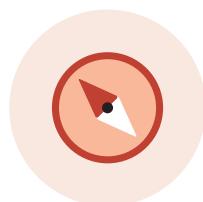
La mise en place d'un projet de prévention s'opère à l'échelon communal : il n'y a pas un interlocuteur mais des interlocuteurs, et autant que de communes.

en savoir plus :
voir chapitre 3 de l'étude

Le rôle des municipalités est d'autant plus essentiel que la compétence d'action sociale et médico-sociale n'est portée qu'au niveau des communes et pas au niveau intercommunal. Ainsi il n'y a pas un interlocuteur mais des interlocuteurs, et autant que de communes.

Le réseau partenarial est important sur tous les territoires et d'autant plus dans le Médoc pour lequel être issu du territoire est une réelle plus-value pour le projet, gage de sérieux et de confiance : il y a un sentiment fort d'appartenance des médocaines et des médocains à leur territoire.

Toutefois il est impossible de faire essentiellement appel aux acteurs locaux pour porter des projets de prévention : ils ne sont pas en capacité de répondre entièrement à la demande et aux besoins, et ils ne sont pas assez diversifiés. Pour autant, compte tenu de la géographie du territoire, il n'est pas pertinent de faire appel, sur le long terme, à des intervenants d'autres territoires. C'est pourquoi il est important de tisser des partenariats, de favoriser l'interconnaissance professionnelle et de soutenir la diversification du réseau d'acteurs locaux.



3 priorités d'action

Les recommandations d'actions de prévention

Priorité 1: Organiser des temps de sensibilisation sur la santé, travailler les représentations en santé, en prenant appui sur les connaissances des personnes âgées, en construisant avec elles et en les impliquant dans leur santé

Exemples d'actions

- ▶ café-échange,
- ▶ temps de débat,
- ▶ création collective autour de la santé,
- ▶ utilisation d'outils de médiation,
- ▶ intervention de professionnels qualifiés

Le +

Le Contrat local de santé du Médoc 2024-2029 s'inscrit dans la notion de «One Health», c'est-à-dire «une seule santé»



Priorité 2 : Mettre en place des projets Culture & Santé, des projets qui viennent travailler la prévention à partir du médium culture

Exemples d'actions

- ▶ ateliers d'exploration et de création artistique et culturelle (travail manuel, théâtre, chant, fresque murale ...),
- ▶ résidence artistique en EHPAD,
- ▶ appropriation des ressources culturelles du territoire,
- ▶ exploration de la culture personnelle des personnes âgées et de la culture de leur territoire

Le +

des ressources locales existent pour s'inspirer comme la Cartographie des projets culture et santé du Pôle Culture & Santé Nouvelle-Aquitaine ; des conseillers départementaux peuvent également vous accompagner dans votre idée de projet

Priorité 3 : Travailler l'accessibilité des actions de prévention

Exemples d'actions

- ▶ viser la gratuité des actions,
- ▶ utiliser la méthode FALC pour les documents produits (diaporama, mémo, flyers ...),
- ▶ informer largement (journaux municipaux, cartons d'invitation, affichage, bouche-à-oreille, ...),
- ▶ proposer un transport pour amener les personnes âgées sur les actions de prévention

Le +

les personnes âgées elles-mêmes peuvent être conseil dans l'élaboration des outils (démarche participative), le travail sur l'accessibilité est un facteur de participation aux actions



En détail

Agir en direction de publics spécifiques

Dans une logique d'égalité des publics et de genres

- ▶ Les hommes (à ce jour, très souvent absents des actions de prévention)
- ▶ Les jeunes personnes âgées (60 ans à 75 ans)
- ▶ Les aînés vieillissant à leur domicile
- ▶ Les personnes âgées isolées, les personnes âgées veuves
- ▶ Les proches aidants et aidantes de personnes âgées de 60 ans et plus
- ▶ Les personnes âgées en situation de précarité



Développer de nouveaux projets de prévention

- ▶ Des projets ancrés sur le territoire, qui prennent appui sur les ressources du Médoc et les mettent en valeur
- ▶ Des projets intergénérationnels
- ▶ Des projets culturels, des projets Culture & Santé
- ▶ Des projets en EHPAD et des projets « hors les murs »
- ▶ Des projets pour les proches aidantes et proches aidants

Favoriser les temps d'échange et de partage autour de la santé avec les personnes âgées

- ▶ Organiser des temps de sensibilisation sur la santé, travailler sur les représentations en santé
- ▶ Prendre appui sur les connaissances des personnes âgées, construire avec elles et les impliquer
- ▶ Travailler le lien social à partir de la culture, et via des espaces d'échange, de discussion, de débat entre les personnes âgées
- ▶ Travailler les compétences psychosociales pour soutenir l'estime de soi, travailler le rapport à l'aide et à sa propre santé
- ▶ Soutenir les usages collectifs du numérique pour favoriser les liens entre génération
- ▶ Développer l'activité physique et apporter du bien-être en prenant appui sur la richesse de l'environnement naturel du Parc naturel régional Médoc
- ▶ Travailler la nutrition auprès des personnes en situation de précarité
- ▶ Soutenir la mobilité des personnes âgées en proposant des actions accessibles (voir ci-après)
- ▶ Soutenir les solidarités locales pour prévenir l'isolement social
- ▶ Soutenir le vieillissement à domicile en travaillant l'information sur les solutions d'aménagement du domicile
- ▶ Soutenir les proches aidants via des actions de prévention, de répit et de bien-être
- ▶ Informer sur les ressources du territoire

Mettre en place des actions accessibles

- ▶ Des actions gratuites
- ▶ Des actions flexibles : mettre en place des actions collectives de prévention qui ne dépendent pas d'une participation constante des personnes âgées à l'ensemble des séances, moduler le nombre de participants
- ▶ Inviter les personnes âgées, grâce aux cartons d'invitation et autres outils et réseaux
- ▶ Préférer une communication type FALC (Facile à lire et à comprendre) et adapter les supports et outils réalisés dans le cadre des actions de prévention

- ▶ Mettre à disposition un transport pour les personnes à mobilité réduite et/ou soutenir le covoiturage pour venir sur les actions de prévention
- ▶ Déployer et multiplier les actions de prévention sur plusieurs communes où sont domiciliées les personnes âgées, dans une logique de maillage du territoire
- ▶ Le déploiement d'actions sur plusieurs communes ne signifie pas faire seul et faire seulement pour les administrés de la commune mais au contraire multiplier le nombre d'action pour toucher davantage de personnes : si leur propre mobilité est un frein, alors il s'agit d'aller vers elles. Suivant les possibilités des porteurs de projets, les actions doivent laisser libre la participation des personnes âgées, qu'elles soient ou non de la commune. Si un portage sur plusieurs communes n'est pas possible alors conserver un portage sur une commune.

Déployer et renforcer la dynamique locale de prévention

- ▶ Soutenir l'interconnaissance des professionnels du territoire
- ▶ Soutenir le réseau, le partenariat, les coopérations
- ▶ Mutualiser les ressources
- ▶ Co porter des actions de prévention
- ▶ S'inscrire dans le cadre des temps forts annuels de la prévention (journées nationales, journées mondiales ; semaines et mois dédiés à des sujets de santé ; actions sur le Bus en +)

Les actions menées sur le territoire s'inscrivent dans le cadre du Schéma départemental de l'autonomie 2023-2028, du Contrat local de santé du Médoc 2024-2029, de la stratégie nationale Agir pour les aidants 2023-2027, et dans le cadre des autres schémas et plans locaux structurants.



Aller plus loin

Consulter l'intégralité de l'étude sur :

💻 gironde.fr/conferencedesfinanceurs

Vous pouvez contacter la Commission des financeurs pour être mis en lien avec les agents référents sur l'ensemble des compétences du Département.

Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Gironde,

✉ conferencedesfinanceurs@gironde.fr

Service autonomie du Pôle territorial de solidarité du Médoc,

📍 1 rue André Audubert
33480 CASTELNAU-DE-MÉDOC
📞 05 56 99 66 99

